

## LE TRAITÉ DE TURIN DE 1754

Jusqu'en 1754, le duc de Savoie, qui avait pris le titre de roi de Sardaigne en 1718, se considérait comme souverain sur les terres qui avaient appartenu au prieuré de Saint-Victor. Ainsi les habitants des villages de Cartigny et de La Petite-Grave, anciennes possessions du prieuré, recevaient-ils des ordres non seulement de la Seigneurie de Genève, dont ils étaient devenus les sujets au moment de la Réforme, mais également des officiers savoyards représentant le duc.

Malheur à eux s'ils n'obéissaient pas aux décrets savoyards leur ordonnant d'aller entretenir des chemins sur les terres du duc, les forçant à observer les fêtes catholiques, ou même les obligeant à s'enrôler dans les troupes savoyardes. Ils étaient menacés de la prison ou, pire encore, des galères. Plusieurs habitants tâchèrent des geôles savoyardes pour avoir osé enfreindre la volonté du roi de Sardaigne.

A chaque fois, la Seigneurie de Genève intervenait et tentait d'invoquer les anciens traités qui garantissaient ses droits sur les terres de Saint-Victor, mais souvent en vain.

Cette situation, qui empoisonnait véritablement la vie quotidienne des habitants de la Champagne, ne fut résolue qu'au terme de négociations interminables entre Genève et la Sardaigne, qui aboutirent à la signature, le 3 juin 1754, du Traité de Turin.

Pour commémorer son 250<sup>e</sup> anniversaire, la brochure publiée par le Groupe de recherches historiques de Cartigny devrait éclairer cet aspect quelque peu oublié de l'histoire du village.

A noter également la conférence sur ce sujet de Mademoiselle Catherine Santschi, archiviste d'État. (17 septembre 2004 à la salle communale de Cartigny).

(Texte publié dans les Informations cartiginoises de juin 2004)